

Délibération n° 2019-011-SCOT du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Compte Administratif 2018 – SCOT

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOL - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOL
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2018, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

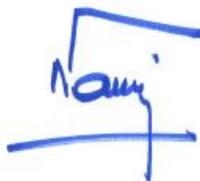
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	106 193,17 euros
Recettes	108 990,89 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	2 797,72 euros
Résultat excédentaire N-1	2 701,63 euros
Résultat cumulé excédentaire	5 499,35 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	69 682,80 euros
Recettes	37 534,44 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	32 148,36 euros
Résultat déficitaire N-1	- 8 110,24 euros
Résultat cumulé déficitaire	-40 258,60 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé déficitaire	-34 759,25 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2018 du budget relatif à la compétence SCOT du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2018 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2019- *012* DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2019

Approbation du compte de gestion SCOT par
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la
Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SCOT de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SCOT de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

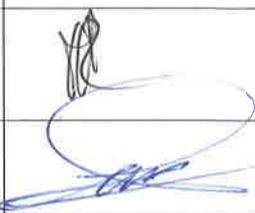
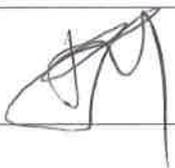
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau

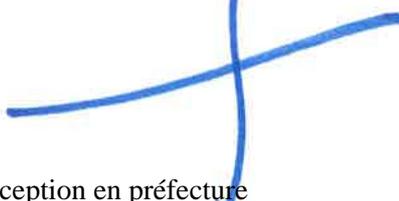
le 22 mars 2019

Ont signé cette délibération :

Richard FIOLE Titulaire CC Larzac Vallées		Henri REGORD Suppléant CC Larzac Vallées	
Daniel DIAZ Titulaire CC Millau Grands Causses		Claude ALIBERT Suppléant CC Millau Grands Causses	
Simone GELY Titulaire CC Millau Grands Causses		Alain ROUGET Suppléant CC Millau Grands Causses	
Hubert GRANIER Titulaire CC Millau Grands Causses		Bernard SOULIE Suppléant CC Millau Grands Causses	
Gérard PRÊTRE Titulaire CC Millau Grands Causses		Alain NAYRAC Suppléant CC Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE Titulaire CC Millau Grands Causses		Bérénice LACAN Suppléant CC Millau Grands Causses	
Daniel AURIOL Titulaire CC Muse et Rasperes du Tarn		Dominique BOYER Suppléant CC Muse et Rasperes du Tarn	
Bernard ARNOULD Titulaire CC Pays Monts, Rance et Rougier <i>Pouvoir d. Avn</i>		Claude CHIBAUDEL Suppléant CC Pays Monts, Rance et Rougier	
Christian FONT Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 34 80 Fax : 05 65 61 34 80



Pour expédition conforme
Le Président

A. Fauconnier, Président

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_012-BF
Reçu le 25/03/2019

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2019- 013	Nombre de membres en exercice : 11
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SCOT DE L'EXERCICE 2018	Nombre de membres présents : 6
	Séance du 22 mars 2019	Nombre de suffrages exprimés : 7

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *P. Prebre*, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SCOT de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2017	-8 110,24			10 811,87		2 701,63
Transfert à la sect° d'investissem	-	-	8 110,24	-	8 110,24	-
Résultats cumulés reportés 2017	-8 110,24			2 701,63	-5 408,61	
Opérations de l'exercice 2018	69 682,80	37 534,44	106 193,17	108 990,89	175 875,97	146 525,33
Résultats de l'exercice 2018	-32 148,36			2 797,72	-29 350,64	
RESULTATS DE CLOTURE en €	-40 258,60			5 499,35	-34 759,25	

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement en €	5 499,35
Affectation du résultat prévu au BP 2019	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	0,00
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	5 499,35

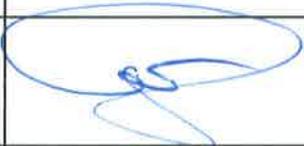
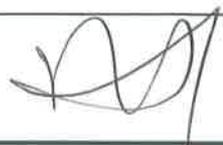
Résultat déficitaire d'investissement en €	-40 258,60
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Déficit d'investissement reporté" en €	-40 258,60

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_013-BF
Reçu le 25/03/2019

Richard FIOL <i>Titulaire CC Larzac Vallées</i>		Henri REGORD <i>Suppléant CC Larzac Vallées</i>	
Daniel DIAZ <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Claude ALIBERT <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Simone GELY <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Alain ROUGET <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Hubert GRANIER <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Bernard SOULIE <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Gérard PRÊTRE <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Alain NAYRAC <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Christophe SAINT-PIERRE <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Bérénice LACAN <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Daniel AURIOL <i>Titulaire CC Muse et Rasperes du Tarn</i>		Dominique BOYER <i>Suppléant CC Muse et Rasperes du Tarn</i>	
Bernard ARNOULD <i>Titulaire CC Monts, Rance et Rougier</i> Pouvoir H. AURIOL		Claude CHIBAUDEL <i>Suppléant CC Monts, Rance et Rougier</i>	
Christian FONT <i>Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Michel BERNAT <i>Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	
Pierre PANTANELLA <i>Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Patrick GUENOT <i>Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	
Jean-Jacques SELLAM <i>Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Michel VERGELY <i>Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126

12101 MILLAU CEDEX

Tél : 05 65 61 31 50 Fax : 05 65 61 34 80



Pour expédition conforme
Le Président de séance


M. G. Prêtre

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_013-BF
Reçu le 25/03/2019

Délibération SCoT n° 2019-014 du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Budget Primitif 2019 – SCOT

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOLE - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2019, dont les montants consignés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	114 220,00 euros	148 503,83 euros
Opérations d'ordre	34 283,83 euros	
Résultat reporté		
TOTAL	148 503,83 euros	148 503,83 euros
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 100,35 euros	74 075,12 euros
Opérations d'ordre		34 283,83 euros
Résultat reporté	40 258,60 euros	
TOTAL	108 358,95 euros	108 358,95 euros
CUMUL des deux SECTIONS		
TOTAL	256 862,78 euros	256 862,78 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2019 relatif à la compétence SCOT du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : Pour : **7** Contre : / Abstention : /

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-015 du Comité syndical du 22 mars 2019

Amortissement sur le budget SCoT

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOLE - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

En complément à la délibération n° SCoT 2016-053 du Comité syndical SCoT du 23 juin 2016, il convient de prévoir la durée d'amortissement sur les immobilisations suivantes :

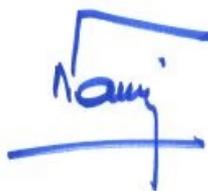
- Immobilisations incorporelles
 - o Frais d'étude (article 2031) : 6 ans
 - o Concessions et droits similaire - logiciels (article 2051) : 2 ans

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider la méthode linéaire et les durées d'amortissement listées ci-dessus.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-016 du Comité syndical du 22 mars 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOL - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOL
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2019.

VOTE : Pour : **7** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr